

CONDUCTEUR DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS

AUTORISATION DE CONDUITE

R489-LEVA108

MAJ 01/02/2023

Nature de l'action

Acquisition, Entretien ou Perfectionnement des connaissances.

Personnel concerné

Les utilisateurs confirmés de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Pré-requis

Aptitude médicale vérifiée par l'entreprise.

Expérience professionnelle dans la conduite des engins.

Objectifs pédagogiques

Être capable :

- > De respecter la législation en cours
- De réaliser des opérations de stockage et déstockage et transfert de charges
- De respecter les consignes de conduite et de sécurité
- D'assurer la maintenance de 1er niveau du matériel
- De rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : Entretien téléphonique Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

Modes d'évaluation

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage
- ➤ QCM
- > Test pratique

Méthodes pédagogiques

- > Exposés Audiovisuel
- > Exercices pratiques

Documentation: un support de cours est remis aux stagiaires.

Sanction de la formation

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Durée et rythme

2 jours, en raison de 7 heures par jour.

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr

PROGRAMME

LÉGISLATION ET PROFESSION

- Conditions à remplir pour exercer la profession de cariste
 - Règlementation en vigueur
- Responsabilité pénale du conducteur
- Point particulier sur la R489 de la CARSAT

QUALIFICATION DU CONDUCTEUR

- Autorisation de conduite des chariots à conducteur porté
- Conduite sur la voie publique

UTILISATION DU CHARIOT

- Equipements de protection individuelle
- Rappel des principaux dispositifs de sécurité sur le chariot
- Capacité du chariot
- Modification ou adjonction d'un nouvel équipement porte-charge
- Règles de chargement
- Alimentation du chariot

RÈGLES DE CONDUITE ET DE CIRCULATION

- Prise de poste
- Fin de poste
- Règles spécifiques aux chariots à conducteur porté
- Règles pour le gerbage, la pose, la reprise et la descente de la charge
- Transport et élévation de personnes
- Interdictions

VÉRIFICATIONS ET ENTRETIEN DU CHARIOT

- Consignes générales
- Vérifications journalières
- Inspection hebdomadaire
- Vérifications générales périodiques
- Vérifications lors de la remise en service

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

UTILISATION DE L'ENGIN EN SÉCURITÉ

EXAMEN

ASFO Béarn Soule Bigorre - Parc d'Activités Pau-Pyrénées - 17 avenue Léon Blum - 64000 PAU